SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Prix 2027 de l'édition poétique de la Ville de Saint-Cyr-sur-Loire

La municipalité de Saint-Cyr-sur-Loire, sous l'égide de monsieur Bruno Lavillatte conseiller municipal délégué à l'action culturelle, et l'association Art et Poésie de Touraine organisent leur second et grand concours annuel de 25 poésies contenues dans un recueil.

Thème et forme libres

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : date de participation du 1er novembre 2026 au 30 juin 2027.

ARTICLE 2 : les candidats devront rédiger un tapuscrit de 25 poèmes. Les recueils de 2 ans ou moins sont acceptés.

ARTICLE 3 : ce concours accepte toutes formes de poésies (32 vers maximum par poème)

ARTICLE 4 : le concours est ouvert aux poètes d'expression française.

ARTICLE 5 : le format (21X29,7) sera envoyé en 2 exemplaires à : Rémi Godet 38 rue des Cossons 37230 Fondettes (Pas de plis recommandés) ou mail : remicasse1948@gmail.com (candidature validée à réception du paiement)

ARTICLE 6 : police de caractère Arial ou New roman en **12** dactylographiée.

ARTICLE 7 : la décision du jury est sans appel.

ARTICLE 8 : le droit de participation est de 12 € euros
Les chèques seront libellés à Art et Poésie de Touraine.

ARTICLE 9 : les écrits ne seront pas signés. La première page devra recenser dans l'ordre les titres du recueil et de chaque poésie. En haut à gauche 3 lettres et 3 chiffres correspondants à votre pseudo (uniquement) (ex : MDB 343)

ARTICLE 10 : ces indications seront mentionnées également sur votre fiche d'identification (voir modèle ci- dessous) avec vos coordonnées.
Une fois remplie cette fiche sera mise sous enveloppe cachetée pour préserver l'anonymat du candidat. Sur cette fiche figurent votre pseudo, le nom et prénom, ainsi que l'adresse postale, le mail et le titre du recueil et celui des œuvres.
Fiche à renvoyer sous plis cacheté à **Rémi Godet 38 rue des Cossons 37230 Fondettes** (voir règlement ci-dessus)

ARTICLE 11 : une enveloppe timbrée et libellée à vos noms et prénom, et adresse postale sera jointe pour l'envoi du palmarès ou mail si vous le souhaitez.

ARTICLE 12 : le gagnant verra son œuvre éditée gratuitement à 25 exemplaires et un diplôme ainsi qu'une médaille de la ville.
Le second et le troisième prix se verront attribuer un diplôme et une médaille remise par Art et Poésie de Touraine

La remise des prix aura lieu dans le second semestre 2027.

Fiche d’identification

Pseudo : Nom : Prénom :

Adresse mail : Tél :

Adresse postale :

Titre du tapuscrit :

Titre des poèmes dans l’ordre chronologique :

Attestation datée et signée sur l’honneur de ne pas avoir eu accès à l’intelligence artificielle.